

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEZEL
SEANCE DU 30 JUIN 2009**

L'an deux mil neuf, le mardi Trente Juin à Vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents :

Mmes Micheline VOINIER- Micaela PTAK- Hélène MAHAUT- Lisiane PEREIRA- Fabienne BECHET- Angélique MENAGE - Sandrine PINÇON
Messieurs Daniel RENAULT- Stéphane ANGOT- Dominique TURPIN- Thierry LABARTHE- Laurent LORTHIOS- Michel DUTHILLEUL

Absent excusé :

Monsieur François Rémy MONNIER

Secrétaire de séance :

Mr Stéphane ANGOT

Invité :

Mr Georges MAILLE

INFORMATIONS

Honorariat de Messieurs LAIR et MAILLE

Monsieur Dominique TURPIN a l'honneur d'informer les membres du Conseil Municipal de la nomination de Monsieur Gilbert LAIR en qualité de Maire Honoraire, ainsi que de celle de Monsieur Georges MAILLE, en qualité d'Adjoint au maire Honoraire, par Madame la Préfète des Yvelines. Ces nominations témoignent ainsi de la reconnaissance des pouvoirs publics envers Messieurs LAIR et MAILLE pour l'action qu'ils ont menée avec compétence et dévouement au sein de notre commune.

Remerciements

Monsieur Dominique TURPIN félicite la Nézelloise pour leur prestation de qualité au cours de la fête de la musique ainsi et que de celle du village.

Monsieur le Maire remercie également l'équipe du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'organisation du voyage à Dieppe le 17 juin 2009 qui s'est très bien déroulé, les Toujours Jeunes étaient ravis de l'ensemble du programme proposé au cours de la journée, notamment l'excursion « safari bisons ».

Monsieur Dominique TURPIN exprime sa satisfaction sur le bon déroulement de la manifestation de l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré) organisée à l'école Pasteur de Nézel à l'occasion des 70 ans de l'USEP, créée le 1^{er} février 1939. Monsieur Daniel RENAULT et Monsieur Stéphane ANGOT ont remis les livres de prix et dictionnaires.

Mesdames LAREIGNE et ESSARDY adressent leurs remerciements au conseil municipal ainsi qu'aux membres de la Caisse des Ecoles pour le soutien financier et logistique lors du séjour pédagogique dans le Jura. La réussite de ce projet tant au niveau pédagogique qu'humain les amène à renouveler cette opération pour l'année scolaire 2009/2010.

Monsieur Daniel RENAULT étudiera cette demande avec les membres de la Caisse des Ecoles.

Démission des membres du bureau du Comité des Fêtes

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu la démission de l'ensemble du bureau du Comité des Fêtes de Nézel. Après 9 ans aux services des animations villageoises, ils tirent leur révérence et invitent les volontaires à reprendre le flambeau. Monsieur le Maire les remercie tous pour les fêtes du village toujours réussies, les feux d'artifices de grande qualité et des manifestations champêtres régulières. C'est une joyeuse équipe, qu'il va être difficile de remplacer... avis aux amateurs !!!

Etude relative aux micro crèches intercommunales

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Seine Mauldre a mené une étude avec le cabinet Innove Stratégie au sujet de la création de micro crèches sur les communes de l'intercommunalité.

Le 29 juin 2009, le projet a été présenté au conseil communautaire qui a délibéré positivement pour créer une micro crèche à Nézel avant janvier 2010.

Cependant, alors qu'enfin tout semblait possible pour la micro crèche, le médecin de la PMI refuse de délivrer l'agrément car il juge le local prévu trop petit ! (Initialement l'agence immobilière des Près Dieu)

Monsieur le Maire est assez déçu, d'autant qu'aux premières visites, le local semblait convenir et qu'aucun problème majeur de conformité du local n'avait été soulevé.

Aussi, si la commune propose un autre local correspondant aux normes exigées pour la création d'une micro crèche, elle pourrait bénéficier de ce projet.

Le conseil municipal en prend note et étudiera les solutions possibles afin de proposer, soit un aménagement du local, soit un autre endroit pour la micro crèche intercommunal.

La station d'épuration

Monsieur le Maire, conjointement avec Mr MAILLE expose que le SIA les Prés Foulons a reçu un courrier de Madame La Préfète attestant le fait que le dossier n'est pas recevable en l'état car il ne respecte pas la réglementation en vigueur notamment en terme du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). De ce fait, elle a notifié au syndicat un arrêté de mise en demeure portant sur le dépôt d'un dossier complet de demande de déclaration, compatible avec le PPRI de la Mauldre, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) « Seine-Normandie », le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Mauldre et l'arrêté ministériel du 22/06/07, afin de mettre en conformité le système d'assainissement au plus tard le 31 juillet 2009.

Monsieur le Maire précise que la station doit être remise en conformité avec les nouvelles normes de rejet dans la nature avant fin 2011, sous peine de pénalités européennes.

Monsieur Dominique TURPIN expose que la DDEA ne tient pas compte du PLU de Nézel car l'emplacement de la station imposé par la DDEA est en dehors de la réserve d'équipement prévue à cet effet dans le PLU.

D'autre part, il souligne que compte tenu de l'article 17 du recueil d'assainissement, il est interdit de construire une station à côté d'un établissement qui reçoit du public : en effet, construire une station d'épuration face au cimetière est un manque de respect des morts et donc de l'humanité toute entière.

Compte tenu du délai très court imposé par la Préfecture, Monsieur Laurent LORTHIOS propose de mener une étude sur les terrains face au cimetière.

Monsieur MAILLE le rassure en lui répondant qu'il a déjà commencé cette étude.

Monsieur MAILLE va rencontrer Monsieur VIGNES, le Directeur Général du Ministère pour essayer d'avoir la réponse du ministère concernant le mémoire qu'il a envoyé..

A l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- De s'opposer à la mise en demeure en vue de mettre en conformité le système d'assainissement du SIA les Prés Foulons à un autre emplacement que celui prévu dans le PLU de Nézel.

- De déposer un recours au tribunal administratif de cet arrêté préfectoral.
- De faire un article dans le Nézellois afin d'expliquer la situation aux Nézellois.

En parallèle, Monsieur le Maire organisera dès septembre une réunion d'information publique en conviant tous les Nézellois ainsi que les quatre communes adhérentes au SIA les Prés Foulons.

Monsieur Daniel RENAULT ajoute qu'il serait opportun de distribuer une lettre d'information aux Nézellois ainsi qu'aux habitants des communes adhérentes.

Les dotations perçues par la commune

Monsieur Dominique TURPIN fait part aux membres du conseil municipal que la commune a perçut la dotation 2009 du fonds de compensation de la TVA pour un montant de 80 076 €.

ORDRE DU JOUR

1°) ATTRIBUTION DU MARCHE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

La commission d'attribution s'est réunie le 25 juin 2009 pour l'ouverture des plis, suite à la consultation effectuée dans le cadre de la procédure adaptée, avec annonce dans des quotidiens régionaux concernant le marché de la restauration scolaire. Deux candidats ont répondu :

La commission a appliqué les critères d'attribution (60% pour le prix, 40% pour la valeur technique de l'offre) de la manière suivante :

<u>Libellé de la Société</u>	<u>Prix</u>	<u>Valeur technique de l'offre</u>	<u>Note globale</u>
YVELINES RESTAURATION	8	7	7,6
CUISINE EVOLUTIVE	6	6	6

La commission d'attribution a retenu YVELINES RESTAURATION.

YVELINES RESTAURATION propose un prix par repas (2,18 € HT) plus attractif que la CUISINE EVOLUTIVE (2,42 € HT).

Monsieur Stéphane ANGOT précise que seule, l'entreprise Yvelines Restauration a présenté une offre personnalisée répondant de manière précise au cahier des charges en proposant la mise à disposition d'une personne pour préparer les tables des deux services, servir les repas dans les assiettes, assister les enfants en maternelle pour la découpe des denrées (viandes et légumes) et servir les boissons, ainsi que pour l'entretien et le nettoyage des locaux (vaisselle, cuisine et annexes, salles à manger) pour un coût de 12 321,40 € par an.

De même, Yvelines Restauration propose des repas spécifiques aux enfants souffrant d'intolérances alimentaires pour un coût de 9,50 € TTC par repas.

Monsieur Stéphane ANGOT remercie vivement Madame Hélène MAHAUT pour sa collaboration au niveau juridique concernant le marché de la restauration scolaire.

Monsieur le Maire remercie tous ceux qui ont participé à l'élaboration des documents qui ont permis de mener à bien cette consultation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend acte de la décision de la Commission d'attribution**

- Décide à l'unanimité de retenir la proposition de la société YVELINES RESTAURATION pour un montant H.T. de 41 315,40 Euros (Quarante et Un Mille Trois Cent Quinze Euros et Quarante Cents)
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et le charge de monter le dossier
- Faire en tous points, le nécessaire en cette affaire.

2) RAPPORT ANNUEL 2008 DU SERVICE EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La Loi n° 95-127 du 8 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de service public, dispose que, « le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public ».

Monsieur Maillé Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Nézel La Falaise et Vice-Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de La Falaise Nézel, présente les rapports d'activités et financiers de La Société Lyonnaise des Eaux (fermier des réseaux et de la station) pour 2008.

En ce qui concerne l'Eau Potable,

Suite à la pollution de la Mauldre durant l'été 2008, le forage a été arrêté par mesure de précaution pendant plusieurs semaines. Les usagers du syndicat ont été alimentés pendant cette période par le réseau interconnecté de la Lyonnaise des Eaux et l'usine de Flins Aubergenville. L'alimentation en eau a donc été maintenue sans aucune perturbation pour les consommateurs. Un suivi renforcé de la qualité de la ressource a été réalisé en liaison avec la DDASS. A ce jour, la pollution de la Mauldre ne semble pas avoir infecté la ressource.

On peut retenir ces quelques chiffres :

635 clients desservis au 31 décembre 2008, ce qui représente une augmentation de + 1,28 % par rapport à l'année 2007 (+ 8 clients actifs).

71 327 m³ d'eau consommés en 2008.

80% de rendement de réseau en 2008

88 811 m³ d'eau livrés au réseau en 2008.

1 560 habitants composent le Syndicat de La Falaise / Nézel

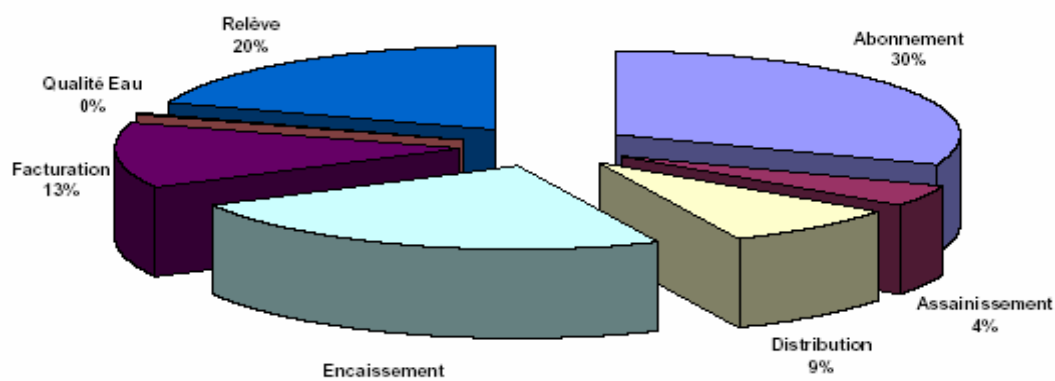
NOMBRE D'ABONNEMENTS

Commune de Nézel	2005	2006	2007	2008	Variation (%) 2007-2008
Abonnement. municipaux	7	7	7	7	0
Abonnement domestiques	386	392	401	405	+ 1,00
Abonnement industriels	0	0	0	0	0
Maraichers	0	0	0	0	0
Total Nézel	393	399	408	412	+ 0,98

REPARTITION DES VOLUMES VENDUS PAR CATEGORIES DE CONSOMMATEURS

Commune de Nézel	2005	2006	2007	2008	Variation (%) 2007-2008
Abonnement. municipaux	365	387	267	452	+ 69,29
Abonnement domestiques	37 537	40 113	35 995	37 082	+ 3,02
Abonnement industriels	0	0	0	0	0
Maraichers	0	0	0	0	0
Total Nézel	37 902	40 500	36 261	37 533	+ 3,51

Principaux motifs de contact enregistrés en 2008 sur NEZEL



VILLE DE NEZEL			
EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU et DE L'ASSAINISSEMENT (Base 120 m³)			
	Prix HT 2008	Prix HT 2007	Variation %
DISTRIBUTION DE L'EAU			
Part du délégataire			
. Abonnement	39,58	38,40	3,07
. Consommation 120 m ³	179,34	174,70	2,66
Organismes d'Etat			
. Taxe sur les consommations d'eau	0,00	0,00	ns
. Agence de l'Eau Prélèvt.	13,78	9,92	38,81
. Voies navigables de France.	0,00	0,00	ns
T.V.A. à 5.5%	12,80	12,27	4,34
Sous total TTC eau	245,49	235,29	4,34
m³ TTC	2,05	1,96	4,34
COLLECTE & TRAITEMENT			
Part du délégataire			
. Consommation 120 m ³	187,56	181,90	3,11
Part de la Collectivité			
. surtaxe syndicale	50,40	48,00	5,00
. modernisation des réseaux de collecte	33,24		ns
T.V.A. à 5.5%	14,92	12,64	17,97
Sous total TTC assainissement	286,12	242,54	17,97
m³ TTC	2,38	2,02	17,97
Lutte contre la pollution	44,21	95,28	-53,60
T.V.A. à 5.5%	2,43	5,24	-53,60
Soit le m³ TTC	2,77	2,86	-3,00
m³ € TTC EAU + ASSAINISSEMENT	4,82	4,82	- 0,02

En ce qui concerne l'assainissement

Bilan 2008

- > Poursuite des engagements contractuels.
- > Curage de 788 ml de collecteurs.
- > Mise en place du format d'échanges de données « SANDRE » pour l'auto-surveillance conformément à l'arrêté ministériel du 22 juin 2007.
- > Renouvellement d'équipement (pompe) et sécurisation du poste des Prés Dieux.
- > Renouvellement de la roue du pont clarificateur.
- > Visite des ouvrages du Syndicat par la DDEA le 20 Novembre 2008 qui précise que la station d'épuration est obsolète, sous-dimensionnée et ne respecte pas les normes de rejets prévues.
- > Visites du SATESE les 21 avril et 15 septembre 2008.

Quelques chiffres :

1 607 usagers au 31 décembre 2008, ce qui représente une augmentation de + 1,26 % par rapport à l'année 2007 (+ 20 clients actifs).

166 572 m³ ont été assujettis en 2008.

33 % de conformité des rejets de la station d'épuration de la Syndicat de Nézel / La Falaise
1 poste de relèvement des eaux usées est disposé sur les 13 356 mètres que compte le réseau d'assainissement collectif.

Le traitement des effluents est assuré par 1 station d'épuration d'une capacité totale de 3 000 équivalent par habitants.

Les volumes arrivés à la station s'élèvent à 247 779 m³ pour l'année, soit un débit moyen de 678,85 m³/jour.

L'exécution du service est comme suit :

STATION D'EPURATION DE LA NEZEL						
		2005	2006	2007	2008	Moyenne
DEBITS	Eau traitée m3/an	249 300	273 626	248 181	247 779	254 722
	Eau traitée m3/jour	683	750	680	679	698
CONSOMMATION EDF	TOTAL kW/an	208 957	212 697	168 932	140 162	182 687
	TOTAL kW/j	572	583	463	384	501
AERATION	heure/jour (2 aérateurs)	27,8	26,4	26,3	21,9	25,6
PRODUCTION BOUE	Boue MS t/an	24	16	14	12	16
	Boue MS kg/jour	66	45	38	32	45
DECHETS	Refus t/an	16	18	25	22	20
	Graisse m3/an	23	38	0	11	18
	Sable t/an	7	9	0	16	8

VILLE DE NEZEL EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT (Base 120 m³)			
	Prix HT 2008	Prix HT 2007	variation %
COLLECTE & TRAITEMENT			
Part du délégataire			
- Consommation 120 m ³	187,56	181,90	3,11
Part de la Collectivité			
- surtaxe syndicale	50,40	48,00	5,00
- modernisation des réseaux de collecte	33,24		ns
T.V.A. à 5.5%	14,92	12,64	17,97
Sous total TTC assainissement	286,12	242,54	17,97
m ² TTC	2,38	2,02	17,97
Lutte contre la pollution	44,21	95,28	-53,60
T.V.A. à 5.5%	2,43	5,24	-53,60
Soit le m² TTC	2,77	2,86	-3,00

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,
et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les rapports annuels d'activité 2008 de La Lyonnaise des Eaux sur l'Eau et l'Assainissement.

3°) ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DU PLAN REGIONAL D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PREDMA)

Monsieur le Maire expose que le projet de Plan Régional d'Elimination des Déchets ménagers et assimilés (PREDMA) et son rapport environnemental associé, ont été arrêtés par l'assemblée régionale le 6 mai dernier. Ces documents sont soumis à une enquête publique, en vertu des dispositions définies à l'article R 541-22 du code l'environnement qui se déroule du 2 juin au 18 juillet 2009. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2005, la région Ile de France est devenue compétente pour l'élaboration du PREDMA et se positionne comme la garante d'une vision globale, cohérente et planifiée de la gestion des déchets à l'échelle de l'espace francilien.

L'exercice de planification vise, pour les déchets ménagers et assimilés et les déchets d'activités économiques non dangereux et non inertes, à :

- Réaliser un état des lieux à la gestion des déchets sur l'Ile de France pour la situation de référence (2005)
- Définir les objectifs sur 5 à 10 ans afin de réaliser un inventaire prospectif des quantités de déchets à collecter ou à traiter (2014 et 2019).
- Fixer des objectifs (prévention, recyclage matière, organique, énergétique, transport alternatif) et définir les préconisations à développer pour les atteindre.
- Evaluer les installations qu'il est nécessaire de créer sur la Région

Cet exercice de planification fait l'objet d'une évaluation environnementale donnant lieu à l'élaboration d'un rapport environnemental associé.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur le projet et son rapport environnemental associé pendant la durée de l'enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avoir entendu cet exposé,
(Abstentions : Messieurs RENAULT, ANGOT, Mesdames VOINIER et PEREIRA)

- **Donne un avis favorable au projet de Plan Régional d'Elimination des Déchets ménagers et assimilés (PREDMA) et son rapport environnemental associé**

4°) CONVENTION OPERATION VACANCES « ACTIVITE PONEY » AVEC LE CONSEIL GENERAL

Monsieur Daniel RENAULT présente le stage « PONEY VILLE » qui se déroulera à l'Espace Pierre Brémard du 6 au 10 juillet 2009. A cet effet, une convention de partenariat dans le cadre du dispositif « Opérations Vacances 2009 » doit être conclue entre la commune, l'Association Cheval Insertion et le Département des Yvelines. Au-delà du financement du Conseil Général, la commune s'engage auprès du prestataire (l'Association Cheval Insertion) à financer l'opération à hauteur de 1 060,20 € pour cinq journées d'activités auprès des enfants de 6 à 12 ans. La participation demandée aux familles s'élève à 20€ par enfant, le coût d'une semaine d'activité s'établit à 3 534,00 €, le Conseil Général subventionnant l'opération à hauteur de 70%.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,
et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre du dispositif « opérations vacances 2009 » pour l'activité « PONEY-VILLE »**
- **Et en tout point faire le nécessaire dans cette affaire**

QUESTIONS DIVERSES

▪ Madame Micheline VOINIER fait remarquer que quelques administrés ont signalé que le cimetière était mal entretenu (entre des tombes, de l'herbes et des coquelicots poussent aléatoirement). Monsieur Michel DUTHILLEUL répond que le cimetière est entretenu régulièrement par les services techniques mais que compte tenu des aléas climatiques, les herbes repoussent... D'autre part, il rappelle qu'il appartient aux familles d'entretenir leur concession.

▪ Madame Micheline VOINIER signale que depuis l'orage, le chemin des Belles Vues n'est plus éclairé. Monsieur Michel DUTHILLEUL précise qu'il a contacté ETDE qui s'est rendu à Nézel et n'a noté aucun problème de réseau. Cependant, il va contacter l'entreprise afin de remédier dans les plus brefs délais à ce problème.

▪ Monsieur Stéphane ANGOT demande à Monsieur le Maire s'il a des informations concernant la pollution de la Mauldre de juillet 2008. Monsieur Dominique TURPIN rappelle qu'il avait porté plainte l'année dernière à la gendarmerie de Jouars Pontchartrain comme l'ont fait d'ailleurs tous les élus des communes traversées par la Mauldre. A ce jour, il n'a aucune nouvelle de sa plainte.

▪ Monsieur Michel DUTHILLEUL fait remarquer que le chalet situé à l'Espace Pierre Brémard a subi des dégradations : des tuiles menacent de tomber. Monsieur DUTHILLEUL propose de démolir le chalet. Monsieur Stéphane ANGOT lui répond que la démolition aura un coût et qu'il faudrait peut être sécuriser les lieux. Monsieur le Maire suggère que le sort du chalet soit étudié lors d'une réflexion globale de l'aménagement de l'espace Pierre Brémard.

▪ Madame Lisiane PEREIRA rapporte que des personnes lui ont signalé que des panneaux publicitaires implantés à l'entrée du village sont peu visibles. Monsieur Michel DUTHILLEUL lui répond que les possibilités d'emplacement étaient assez réduites d'où l'actuelle implantation des panneaux publicitaires.

La séance est levée à 00h00

Le Maire

Dominique TURPIN